

INVITATION

Assemblée départementale Bouches du Rhône

Jeudi 21 mars 2019 à 9 h 30

MAISON de la MER (ASPTT) Port Pointe Rouge – 13008 – Marseille

Bus n° 19 (Castellane ou Rond-Point du Prado) – Arrêt: Pointe Rouge

Avec la présence de : M. Philippe THIBAUD membre du bureau national

Conformément à nos statuts, les adhérents désirant faire acte de candidature à un poste de responsabilité au sein du Comité Départemental, devront formuler leur demande avant le 20 février 2019.

A l'adresse suivante: M. Bernard LAPUERTA– 1, allée de la GARA – 13127 VITROLLES
De même, ceux qui désirent poser des questions, au cours de l'assemblée, nécessitant des recherches techniques ou juridiques, devront le faire par écrit, avant la même date à l'adresse ci-dessus.

Cette assemblée revêt une importance particulière pour la vie de notre Association et le développement de notre organisation départementale, venez nombreux.

Le Président

8h45: Accueil des participants

Avant l'accueil café, vous devrez justifier de votre appartenance à l'ANR et signer la feuille de présence.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation au 31/12/2018 participeront aux votes et décisions.

9 h 30: Déroulement des travaux

- ouverture de la séance et rapport moral par le Président Bernard LAPUERTA, et vote
- rapports financiers du Trésorier et des Vérificatrices aux Comptes et vote
- rapport d'activité et vote
- renouvellement partiel des membres du CODEP
- validation des membres cooptés au CODEP en cours d'année
- interventions des invités
- questions–réponses et débat avec les participants
- exposé du représentant national.

Apéritif offert aux participants à l'AD, servi sur place.

Pour clôturer cette journée, vous êtes cordialement invités à participer au repas (sur inscription) : servi à l'YCPR (Yachting Club Pointe Rouge), une participation de : 27 €

Menu: Gravelax de saumon mariné, Suprême de pintade à la crème de truffe, Ecrasée de pommes de terre, Tarte Tatin, Café, vin.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU REPAS (à renvoyer avant le 10 mars 2019)

Mme Paulette IANNOTTA – 7 C, avenue de Bonneveine – 13008 Marseille

Accompagné du chèque, correspondant au nombre de réservations, établi à l'ordre de ANR13

Mme, M tél.....

N° adhérent:

Participera (ou participeront) au repas qui suivra l'AD du jeudi 21 mars 2019.

Nombre de personnes: Montant du chèque: 27 € X =